

## A vos côtés

La lettre d'information des artistes-auteurs, diffuseurs et commerces d'art

Décembre 2021



## À la une



Artistes-auteurs

### L'indemnité inflation ouverte aux artistes-auteurs

Pour faire face à la hausse des prix, les pouvoirs publics mettent en place une indemnité inflation. Il s'agit d'une aide exceptionnelle de 100 € exonérée d'impôt sur le revenu et de toute cotisation sociale ou contribution.

Les **artistes-auteurs éligibles seront informés par l'Urssaf au mois de janvier**. Cette indemnité sera versée directement par l'Urssaf sur votre **compte bancaire au mois de février**.

**Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilités à l'indemnité inflation et ses modalités de versement** [➔](#)

## Vos rendez-vous Urssaf



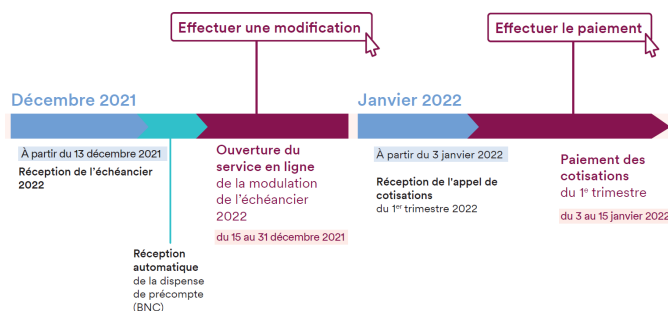
## Artistes-auteurs en bénéficiaires non commerciaux (BNC) : votre dispense de précompte bientôt disponible

Si vous déclarez vos revenus en BNC, **vous recevrez automatiquement votre dispense de précompte avant le 15 décembre sur votre espace en ligne ou à défaut par courrier. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.**

Pour rappel, la dispense de précompte doit être transmise à vos diffuseurs. Dans cette situation, vous êtes rémunéré en brut et vous devez vous acquitter de vos cotisations sociales auprès de l'Urssaf.

A noter : le courrier d'immatriculation envoyé par l'Urssaf lors de votre inscription tient lieu de justificatif de dispense de précompte pour la première année d'activité.

**Pour en savoir plus sur la dispense de précompte** ➔



## Artistes-auteurs en BNC : modulez vos prochaines cotisations

A partir du 13 décembre, vous recevrez votre échéancier 2022. Vous pourrez alors dès le 15 décembre **demande la modulation de vos cotisations provisionnelles** en nous fournissant le montant des revenus annuels que vous estimez percevoir. Pour cela, effectuez une demande en ligne, via votre espace personnel avant le 31 décembre 2021.

**Pour en savoir plus sur la modulation** ➔



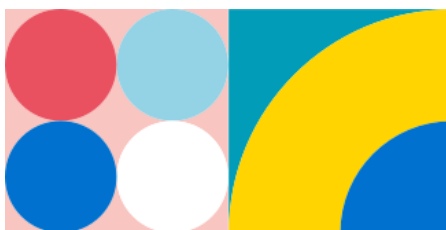
## Diffuseurs d'œuvres : une

## webconférence sur vos temps forts avec l'Urssaf, le 15 décembre prochain

Vous avez des questions sur vos démarches avec l'Urssaf ?  
Posez-les lors de notre prochaine webconférence « **Diffuseurs d'œuvres : vos temps forts avec l'Urssaf** » le **15 décembre prochain à 14 heures**. Affiliation, radiation, déclaration trimestrielle, déclaration annuelle.... Nos experts reviendront sur toutes vos principales démarches !

**Pour vous connecter à la webconférence, rendez-vous le 15 décembre à 14h00 via ce lien** ➔

## L'Urssaf vous accompagne



[Artistes-auteurs](#)

## Une websérie pour comprendre vos démarches en une minute

Surcotation et cotisation vieillesse, ne manquez pas le dernier épisode de notre websérie « **#LaMinuteArtistesAuteurs : surcotation et cotisation vieillesse** », disponible sur notre chaîne Youtube, qui vous permettra de comprendre vos principales démarches en une minute !

**Visionnez la vidéo** ➔

## L'Urssaf vous répond



[Artistes-auteurs](#) [Diffuseurs](#)

[Commerces d'art](#)

## « J'ai réglé mes cotisations par chèque. Pourtant le montant restant dû affiché dans mon espace personnel reste le même. Pourquoi ? »

Dans votre espace personnel, le solde affiché sur la page « paiement des cotisations », **prend uniquement en compte les paiements effectués en ligne**. Si vous réglez vos cotisations par un autre moyen (chèque, virement...), le solde affiché sur cette page n'en tient pas compte. En revanche, la rubrique « historique des paiements » reprend l'ensemble de vos règlements, quelles qu'en soient les modalités (paiement en ligne ou autre) et permet de vérifier la prise en compte de vos paiements.

**Accédez à votre espace personnel** 

## Vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel ?

Retrouvez chaque mois toute l'actualité destinée aux artistes-auteurs, diffuseurs et commerces d'art à travers cette lettre d'information.

Cependant, si vous ne désirez pas être destinataire de ce type de communication :

**Se désabonner**

## Notez cette lettre d'information !



Des idées de sujets ?  
Des pistes d'amélioration ?  
**Partagez-les avec nous !**

**Partagez** 

**Suivez-nous**

